

Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants

Rte du Village 45 - Case postale 222 - 1807 Blonay

Tél. 021 926 82 43

www.rebsl.ch - info@rebsl.ch



RAPPORT ANNUEL

ANNEE 2016

Le Réseau Enfance Blonay/St-Légier (REBSL) est l'un des 29 réseaux reconnus par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) dans le canton de Vaud. L'entité juridique, qui est en charge de la gestion, est la Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants. Elle a été fondée le 28 janvier 2010 par les communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, ainsi que par l'Entraide familiale.

TABLE DES MATIERES

Contenu

Préambule _____	2
À nos partenaires _____	3
Les nouveautés 2016 _____	4
Organisation de la Fondation _____	6
La Fondation en chiffres _____	8
Les finances _____	12
Les annexes _____	16
Informations de contact _____	19

Préambule

La Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants gère le Réseau Enfance Blonay/St-Légier (REBSL) et a pour but d'offrir des places d'accueil aux familles de nos deux communes dans une perspective de conciliation vie familiale - vie professionnelle.

Les prestations d'accueil sont offertes aux familles en réponse à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), entrée en vigueur en 2006, qui a pour but d'encourager les communes à se mettre en réseau pour créer des places d'accueil. C'est la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), organe cantonal, qui est chargée de distribuer des subventions, grâce à un fonds alimenté par le canton et les employeurs.

La FAJE définit les critères à respecter pour obtenir ses subventions, notamment :

- le réseau doit offrir au moins deux types d'accueil différents (accueil préscolaire, parascolaire ou familial)
- la tarification doit être calculée au prorata du revenu des parents
- le tarif maximum facturé aux parents par prestation ne peut pas dépasser le coût moyen de ce type d'accueil dans notre réseau.

Créé en 2010, le réseau REBSL est l'un des 29 réseaux reconnus par la FAJE et il bénéficie par conséquent des subventions octroyées en fonction de la masse salariale du personnel éducatif (20%). Par ailleurs, notre réseau appliquant aussi un rabais fratrie, il bénéficie ainsi d'une subvention supplémentaire de 2%.

Accueillir des enfants en collectif, à la journée, ne s'improvise pas. C'est pourquoi notre Fondation s'appuie sur des équipes regroupant des professionnel(le)s issu(e)s des formations de type apprentissage CFC ASE, écoles supérieures ES ou hautes écoles spécialisées HES, ainsi que des auxiliaires.

L'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) édicte des directives qui stipulent les infrastructures nécessaires et l'encadrement minimum à avoir par groupe, en fonction de l'âge des enfants. Les autorisations d'exploiter les structures d'accueil sont accordées moyennant le respect de ces normes.

La prise en charge financière des coûts de la Fondation se répartit comme suit :

- subvention socle de la FAJE (20% de la masse salariale du personnel éducatif)
- subventions supplémentaires de la FAJE (2% de la masse salariale pour rabais fratrie)
- participation des parents, en fonction de leur revenu
- subventions spéciales extraordinaires (aides au démarrage, FAJE et OFAS)
- couverture du déficit restant par les partenaires du Réseau (les deux communes et Nestlé) au prorata de l'utilisation par les enfants, selon une convention ad hoc.

À nos partenaires

MOT DU COMITE DE DIRECTION (CODIR)

L'année 2016 a été une année atypique à plus d'un point de vue. En effet, et comme vous le découvrirez dans le présent rapport, notre Fondation a mené de nombreux changements.

Concernant les places d'accueil préscolaires d'abord, nous avons pu déménager la structure Pain d'Épice dans de nouveaux locaux, chemin Praz-Dagoud à St-Légier-La Chiésaz. Au passage, cette structure qui a ouvert ses locaux à la rentrée scolaire d'août 2016, est passée d'un accueil de 22 places à 44 places en septembre, pour proposer progressivement 56 places dans sa capacité maximale. Nous profitons de remercier chaleureusement la commune de St-Légier-La Chiésaz qui a construit ce nouveau bâtiment et le loue à notre Fondation. Le suivi des travaux et le déménagement ont été une surcharge non négligeable pour les équipes en place et nous profitons aussi de remercier chaleureusement tout le personnel impliqué.

Ensuite, nous avons pu, en étroite collaboration avec les représentants des exécutifs de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, de Nestlé et de l'Entraide familiale, aboutir à des propositions concrètes de modification des statuts et du mode de gouvernance. Ces nouveaux statuts, avec l'accord unanime des Municipalités, ont ensuite été acceptés par le Conseil de fondation, puis par l'autorité de Surveillance des Fondations qui donnait son accord final à la fin de l'été. L'entrée en fonction de ces statuts a été décidée pour le 1^{er} janvier 2017, sachant qu'ils proposaient notamment une meilleure représentativité des Conseils communaux (3 par commune) et un Président hors du sérail politique de nos communes.

M. José Giavazzi, de Blonay, directeur d'une fiduciaire et ancien conseiller communal de Blonay, a accepté de prendre cette Présidence au 1^{er} janvier 2017.

Autre changement intervenu au 1^{er} janvier 2017, mais préparé durant 2016, le déménagement de notre administration du rez-de-chaussée du bâtiment administratif de Blonay au 1^{er} étage, dans des locaux où désormais notre direction et notre personnel administratif peuvent travailler dans de très bonnes conditions. Un grand merci à la commune de Blonay et à ses services impliqués dans ces changements, qui nous ont magnifiquement soutenus.

Enfin, un autre événement important, avec le départ de la Directrice Mme Stucky au début de l'été, est venu passablement perturber le fonctionnement de notre Fondation. Le CoDir en place a lancé les démarches de recrutement pour une nouvelle direction, recrutement qui s'est déroulé de juillet à septembre, pour aboutir à l'engagement au 1^{er} janvier 2017 de M. Christoph Gerber. Durant le deuxième semestre de 2016, c'est donc une direction ad-intérim qui a été mise en place pour permettre le fonctionnement de notre Fondation et je tiens spécialement à remercier Mmes Antoinette Siffert et Barbara de Kerchove, ainsi que M. Olivier Commend, avec lesquels nous avons partagé les tâches de direction pour maintenir le cap.

Je ne saurais terminer ces propos sans adresser, au nom du Comité de direction, un chaleureux remerciement à l'ensemble du personnel de la Fondation, aux Municipalités et entreprises qui nous soutiennent, aux institutions étatiques qui nous subventionnent et aux parents qui nous font confiance. C'est l'ensemble de ce dispositif qui permet aux familles de nos deux communes de pouvoir profiter de places pour leurs enfants, avec le soin constant d'une certaine éthique et d'un accueil de qualité largement reconnu.

Au nom du Comité de direction
Bernard Degex
Président de la Fondation

Les nouveautés 2016

LE DEMENAGEMENT DU CENTRE DE VIE ENFANTINE (CVE) PAIN D'EPICE

Après une année de travaux, le CVE Pain d'Epice a emménagé, en août 2016, dans ses nouveaux locaux, sis au chemin Praz-Dagoud 4, au lieu-dit « le Lazé ».

Que soit ici remerciée la commune de St-Légier-la Chiésaz qui a mis à disposition de l'équipe éducative un outil de qualité, moderne et spacieux ainsi que toute l'équipe éducative qui n'a pas ménagé ses efforts pour faire de cette transition une réussite.

Entourée d'un grand jardin, qui doit encore être aménagé grâce à un don de CHF 100'000.- reçu de la Loterie Romande, et prévue pour accueillir jusqu'à 56 enfants, la structure compte 3 groupes, en fonction de l'âge des enfants : la nurserie (qui peut accueillir 10 bébés de 4 à 18 mois), les trotteurs (14 enfants de 18 à 36 mois) et les grands (32 enfants de 36 mois à l'âge d'entrer à l'école).

PROJET « NATURE » A LA P'TITE ECOLE

Depuis l'automne 2016, le jardin d'enfants La P'tite Ecole propose aux enfants de 2 ½ ans à 4 ans, un apprentissage de la nature pour se connecter à la vie, avec des activités créatives, artistiques et ludiques, dans un espace de vie accueillant. En effet, les enfants découvrent, chaque matin, au fil des saisons et par tous les temps, des activités à l'extérieur en lien avec la nature. Ces moments leur permettent de côtoyer leurs camarades, les plantes et les animaux, dans le respect de tous.

REVISION DE LA LA POLITIQUE TARIFAIRE

Après une année de mise en œuvre des nouvelles grilles tarifaires liées au projet pilote du parascolaire, le Conseil de fondation a constaté que les nouvelles grilles ne permettraient pas d'atteindre l'objectif d'une participation des parents de 40%.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette diminution de la part parentale dans le financement de l'accueil de jour : d'abord le fait que les années 2015 et 2016 représentent deux années de transition importantes pour la Fondation en raison de l'ouverture de nouvelles structures et la création d'un nombre important de nouvelles places - avec un taux d'occupation qui n'est pas encore optimum, ensuite la mise en place de nouvelles grilles tarifaires pour le parascolaire, et enfin l'imprévisibilité des demandes (et par conséquent des revenus) des familles placeuses pour les nouveaux types d'accueil.

Cette situation, qui était déjà apparue lors de points de situation effectués en cours d'année, a incité le Conseil de fondation à revoir sa politique tarifaire à l'attention des familles.

C'est pourquoi le CoDir a présenté aux Municipalités les propositions de nouvelles grilles tarifaires pour la rentrée scolaire 2016. Le CoDir a aussi saisi cette occasion pour expliquer aux municipaux la complexité de l'élaboration de la politique tarifaire du Réseau (difficultés de prévisibilité, impact politique qu'il y aurait si on appliquait une grille tarifaire permettant de revenir à 40% de participation des parents en une seule fois, limites du fonctionnement actuel).

La discussion avec les municipaux des finances a mis en évidence le champ de tension dans lequel se trouve le Conseil de fondation, entre la volonté de satisfaire aux exigences des Municipalités (visant à maintenir une contribution substantielle des parents pour ne pas grever les budgets communaux) et la volonté de mettre en place une politique tarifaire équitable, facilitant la conciliation vie familiale - vie professionnelle des parents et suffisamment attractive pour les hauts revenus (qui peuvent être attirés par la concurrence privée et mettre en péril l'équilibre du système).

Ainsi, après une discussion approfondie, le CoDir et les municipaux des finances sont parvenus aux conclusions suivantes :

- La pertinence de l'objectif de 40% de taux de participation des parents doit être réévaluée par le Conseil de fondation, d'entente avec les Municipalités.
- La Fondation doit renforcer la procédure pour la récolte des informations concernant les revenus des parents, pour s'assurer que les informations fournies correspondent à leur réalité financière.
- La Fondation doit s'engager à tout mettre en œuvre pour maîtriser ses charges.
- La Fondation doit veiller au respect strict des directives cantonales actuelles en matière d'engagement du personnel, et en particulier au ratio tertiaire (ES et HES) et secondaire II (CFC).

Dans ces conditions, les nouvelles grilles tarifaires présentées, ainsi que les conséquences financières estimées, ont reçu le soutien des Municipalités en mai 2016.

REACTUALISATION DES CONTRATS DE PLACEMENT

Avoir une place d'accueil d'année en année pour ses enfants au sein du réseau REBSL est une réelle inquiétude pour les parents. Afin de les rassurer au mieux, la Fondation assure, dans la mesure du possible et une fois qu'une place a été attribuée à un enfant, la continuité de la prise en charge de l'enfant et de ses frères et sœurs jusqu'à 12 ans. Cette mesure est entrée en vigueur dès la rentrée scolaire 2016.

Organisation de la Fondation

CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation s'est réuni à 7 reprises durant l'année 2016. Il est composé des personnes suivantes :

- M. Bernard Degex, municipal de Blonay, Président
- Mme Antoinette Siffert, municipale de St-Légier-La Chiésaz, Vice-présidente
- M. Daniel Berner, Président du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz
- Mme Michèle Petetin, conseillère communale de St-Légier-La Chiésaz
- M. Marc Schreiber, conseiller communal de Blonay (jusqu'en juin 2016)
Mme Laura Ferilli, conseillère communale de Blonay (dès juillet 2016)
- M. Olivier Commend, représentant de l'entreprise Nestlé
- Mme Sarah Reymond, représentante des structures de la Fondation
- Mme Barbara de Kerchove, représentante de l'Entraide familiale
- Mme Tommasina Maurer, préposée à l'Agence d'assurances sociales de Blonay/St-Légier-La Chiésaz
- Mme Veronica Stucky, Directrice de la Fondation, avec voix consultative (poste vacant dès juillet 2016)

COMITE DE DIRECTION

Le Comité de direction s'est réuni à 20 reprises durant l'année 2016. Il est composé des personnes suivantes :

- Mme Antoinette Siffert, municipale de St-Légier-La Chiésaz, Présidente
- M. Bernard Degex, municipal de Blonay, Vice-président
- Mme Barbara de Kerchove, représentante de l'Entraide familiale
- M. Olivier Commend, représentant de l'entreprise Nestlé
- Mme Veronica Stucky, Directrice de la Fondation, avec voix consultative (poste vacant dès juillet 2016)

GROUPE DE TRAVAIL « GOUVERNANCE »

2016 a permis au GT Gouvernance de finaliser ses travaux. Les statuts de la Fondation ont été remaniés et, d'entente avec les Municipalités, les compétences et responsabilités des différents organes ont été revues.

Dans la foulée, une nouvelle convention a été signée entre les Municipalités, Nestlé et la Fondation qui établit notamment les processus décisionnels et les échéanciers. La présentation du budget 2017 aux Municipaux des finances a constitué à cet égard un premier exercice, qui s'est avéré concluant.

Quant à l'Entraide familiale, après 20 ans d'engagement en faveur de l'enfance dans nos deux communes, après avoir porté cette Fondation sur les fonds baptismaux et avoir accompagné ses premiers pas, maintenant que le dispositif est consolidé, elle peut tourner la page et concentrer ses forces bénévoles sur d'autres enjeux...

Dorénavant, c'est aux Municipalités qu'il appartient de fixer le cadre général, à savoir :

- définir les lignes directrices de la politique d'accueil des enfants,
- valider le plan de développement à 5 ans (combien de places, dans quel budget) et
- valider la politique tarifaire.

Elles confient ensuite à la Fondation le soin de mettre en œuvre cette politique, à savoir :

- organiser (et d'optimiser) l'offre d'accueil suivant les besoins et les moyens à disposition,
- engager le personnel - conformément aux normes d'encadrement prévues,
- facturer les prestations aux parents,
- et veiller à la cohérence du dispositif.

Grâce à cette nouvelle gouvernance, et en particulier à la participation de 3 représentantes des Conseils communaux respectifs au Conseil de fondation, les communes seront davantage associées à la prise de décision.

De plus, les statuts prévoient la possibilité qu'une délégation intercommunale des commissions de gestion se penche sur les comptes et la gestion de la Fondation.

Que soient ici remerciés les membres de ce groupe de travail, pour leur engagement et leur disponibilité :

- M. Alain Bovay, syndic, et Mme Antoinette Siffert, municipale, pour représenter St-Légier-La Chiésaz
- MM. Bernard Degex, syndic, et Aurèle Vuadens, municipal, pour représenter Blonay
- Mmes Barbara de Kerchove et Marie-France Vouilloz, pour représenter l'Entraide familiale
- M. Olivier Commend pour représenter Nestlé.

DIRECTION

Mme Stucky, qui avait été engagée en mars 2015, a quitté ses fonctions le 1^{er} juillet 2016.

La direction ad interim a été assurée par le Comité de direction, qui a aussi été mandaté par le Conseil de fondation pour recruter un(e) remplaçant(e).

Ce fut l'occasion de revoir le cahier des charges de la Direction ainsi que de s'interroger sur l'adéquation entre le taux d'activité prévu et les tâches confiées.

La Fondation en chiffres

ETAT DU PERSONNEL

La Fondation compte aujourd'hui près d'une centaine de collaborateurs et collaboratrices :

- 36.48 EPT fixe au 31 décembre 2016.
- 75 collaborateurs avec un contrat à durée indéterminée.
- 9 stagiaires. Ils ne sont pas pris en compte dans le taux d'encadrement mais sont considérés dans le personnel temporaire.
- 4 apprenti(e)s ASE : 3 en 1^{ère} année et 1 en 2^{ème} année.
- 11 accueillant(e)s en milieu familial.
- 124 contrats au total pour le personnel fixe et temporaire.

LE SERVICE ADMINISTRATIF EN 2016

DESCRIPTION	LES CHIFFRES
Nombre de collaborateurs	4
EPT	2.2
Nombre de contrats de placement traités	2'049
Nombre de contrats de placement actifs	1'025
Nombre de factures envoyées	8'464

EVOLUTION DE L'OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL DANS LE RESEAU REBSL

L'accueil de jour des enfants a été une priorité de la dernière législature pour les exécutifs de nos deux communes. Afin de répondre aux demandes pressantes de la population, les collectivités ont massivement investi dans la création de nouvelles places d'accueil pour les écoliers d'abord, puis pour les 0 - 4 ans.

En 5 ans, la capacité d'accueil a plus que doublé, 4 nouvelles structures ont été créées pour atteindre 546 places aujourd'hui. La Fondation arrive au terme d'une phase de croissance importante et entame une phase de consolidation.

En 2017, le développement des places d'accueil entre dans une phase de stabilisation. Voici le nombre de places que comptait le Réseau au 31.12.2016

PLACES D'ACCUEIL PRESCOLAIRE

STRUCTURES	2014	2015	2016	PREVISION 2017
CVE¹ Pain d'Epice (St-Légier)	22	22	44	56
CVE La Boîte Verte (Blonay)	17	34	34	34
	39	56	78	90

¹ CVE : centre de vie enfantine, accueil des enfants à la journée soit une ouverture de 11h15 par jour

RAPPORT 2016

PLACES EN JARDIN D'ENFANTS

	2014	2015	2016	2017
La P'tite Ecole (Blonay)	20	20	15	15

La P'tite Ecole a diminué sa capacité d'accueil afin de répondre au mieux au projet « nature » et aux exigences de l'OAJE.

PLACES D'ACCUEIL EN ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

	2014	2015	2016
Nombre d'accueillantes en milieu familial	15	16	11
Places offertes	35	35	35
Nombre d'enfants accueillis	61	52	66

PLACES D'ACCUEIL EN PARASCOLAIRE I (ECOLIERS DE 1 A 4P)

STRUCTURES	2015			2016		
	Matin	Midi	Ap-midi	Matin	Midi	Ap-midi
UAPE Le Grand-Pré (Blonay)	24	48	48	24	48	48
UAPE La Fourchette Rouge (St-Légier)	24	72	48	24	72	48

PLACES D'ACCUEIL EN PARASCOLAIRE II (ECOLIERS DE 5 A 8P)

STRUCTURES	2015			2016		
	Matin	Midi	Ap-midi	Matin	Midi	Ap-midi
Maison Picson (Blonay)	24	153	30	24	153	30
Oxybulles (St-Légier)	0	90	30	0	120	45

PLACES D'ACCUEIL EN PARASCOLAIRE III (ECOLIERS DU SECONDAIRE, EXCLUSIVEMENT ACCUEILLIS LE MIDI)

STRUCTURE	2015	2016
Maison Picson	80	80

Le parascolaire III est ouvert aux élèves de 9S à 11S. Cet accueil n'entre pas dans le cadre de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants). Il n'est donc pas soumis aux normes d'encadrement de l'OAJE.

Ainsi, ce sont quelque 435'255 heures d'accueil qui sont offertes aux enfants de nos deux communes et :

- 2'049 contrats de placement traités
- 756 familles actives
- 1'211 enfants actifs

LES CHIFFRES DES STRUCTURES

LA BOITE VERTE, CVE DE BLONAY

DESCRIPTION	LES CHIFFRES
Nombre EPT	9.91
Nombre de collaborateurs(trices)	14
Stagiaires	2
Apprenti(e)s	1
Nbre heures d'accueil facturées	73'932
Places offertes	34 places par jour

PAIN D'EPICE, CVE DE ST-LÉGIER

DESCRIPTION	LES CHIFFRES
Nombre EPT	12.24
Nombre de collaborateurs(trices)	17
Stagiaires	3
Apprenti(e)s	1
Nbre heures d'accueil facturées	68'712
Places offertes	44 places par jour dès août 2016

LA P'TITE ECOLE (JARDIN D'ENFANTS)

DESCRIPTION	LES CHIFFRES
Nombre EPT	1.23
Nombre de collaborateurs(trices)	4
Stagiaires et apprenti(e)s	0
Nbre heures d'accueil facturées	13'836
Places offertes	15 places par jour dès octobre 2016

UAPE GRAND-PRE – PARASCOLAIRE I

DESCRIPTION	LES CHIFFRES
Nombre EPT	3.32
Nombre de collaborateurs(trices)	8
Stagiaires	2
Apprenti(e)s	1
Nbre heures d'accueil facturées	43'196
Degrés scolaires accueillis	1P - 2P - 3P - 4P
Places offertes	48 places par jour

UAPE FOURCHETTE ROUGE – PARASCOLAIRE I

DESCRIPTION	LES CHIFFRES
Nombre EPT	4.33
Nombre de collaborateurs(trices)	8
Stagiaires	1
Apprenti(e)s	1
Nbre heures d'accueil facturées	49'189
Degrés scolaires accueillis	1P - 2P - 3P - 4P
Places offertes	72 places par jour

ACCUEIL OXYBULLES – PARASCOLAIRE II

DESCRIPTION	LES CHIFFRES
Nombre EPT	3.25
Nombre de collaborateurs(trices)	8
Stagiaires	1
Apprenti(e)s	0
Nbre heures d'accueil facturées	34'107
Degrés scolaires accueillis	5P - 6P - 7P - 8P
Places offertes	120 places à midi dès août 2016 45 places l'après-midi dès août 2016

MAISON PICSON – PARASCOLAIRE II ET III

Cette structure fait partie du réseau, néanmoins ses collaborateurs(trices) sont employé(e)s par la commune de Blonay et les chiffres ci-dessous n'entrent pas dans l'état du personnel de la page 8.

DESCRIPTION	LES CHIFFRES
Nombre EPT	4.76
Nombre de collaborateurs(trices)	24
Stagiaires	2
Apprenti(e)s	0
Nbre heures d'accueil facturées	62'012
Degrés scolaires accueillis	5P - 6P - 7P - 8P - 9S - 10S - 11S
Places offertes	parascolaire II : 153 places par jour parascolaire III : 80 places à midi
Particularités	Accueil des 3P - 4P le matin et à midi, du lundi au vendredi Accueil des 2P le matin et à midi, le mercredi

Les finances

COMPTES

Les comptes 2016 font état de charges parfaitement maîtrisées. Néanmoins, la participation des parents n'atteint pas encore l'objectif fixé (33,72% au lieu de 40% du coût global des prestations). Ce constat était attendu et a incité le Conseil de fondation à revoir sa politique tarifaire, ce qui a été fait au début de l'année 2016 pour une entrée en vigueur en août 2016. Les effets de cette nouvelle politique devraient donc pleinement se faire sentir sur l'exercice 2017.

- Les charges de personnel représentent 69% du total des charges.
- Les frais de location des bâtiments représentent 8.75% des charges totales (CHF 512'635.45 y.c. chauffage, eau et électricité), alors que les frais d'entretien et de conciergerie (refacturés par les communes) se montent à 4.8% (CHF 280'456.45).
- Les frais des repas : repas livrés, petits déjeuners et goûters, représentent 11.4% des charges totales.
- La participation des parents couvre 33.72% des charges totales. Ce pourcentage est en diminution par rapport à l'année dernière où la participation des parents couvrait 36.39% du budget total.
- La contribution de la FAJE (qui subventionne la masse salariale du personnel éducatif à hauteur de 22%) se monte à 15,34% du budget global de la Fondation.

LES SUBVENTIONS

Dans cet exercice comptable, la subvention de la FAJE représente 15.34% des charges. Ce montant reste stable comparé au montant de l'année précédente : 14.22%.

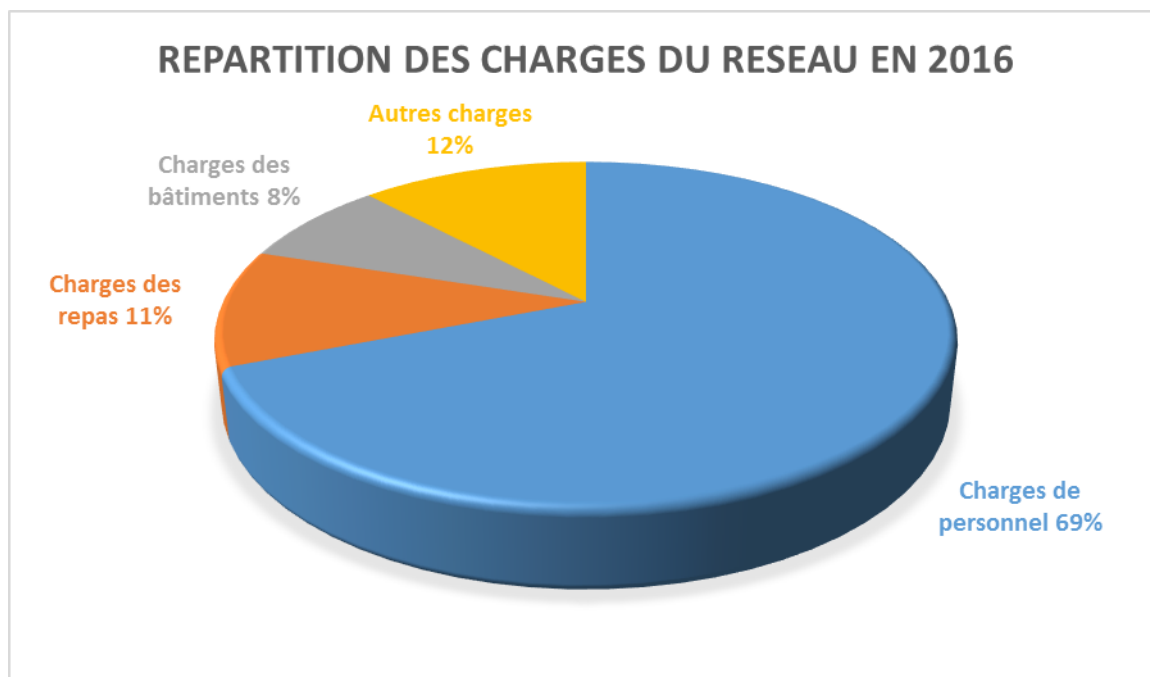
Pour l'aide au démarrage versée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), ledit office prend en compte les places utilisées effectivement durant les premiers mois. Si pour le CVE Pain d'Epice une aide nous a été accordée pour 22 places supplémentaires, ce ne fut pas le cas pour Oxybulles. En effet, les places supplémentaires effectives ne représentent pas une augmentation d'au moins un tiers, taux minimum exigé pour déclencher cette aide dans les structures parascolaires.

Nous tenons à remercier la FAJE car elle a accordé aux nouvelles structures et à celles qui élargissaient leur offre d'accueil, la subvention d'aide au démarrage.

Ces subventions ont été ventilées au prorata sur 12 mois. Une partie en 2016 (5 mois) et une autre partie en 2017 (7 mois).

	Coût moyen horaire 2015	Tarif maximum facturé aux parents	Limite de revenu	Coût moyen horaire 2016	Coût moyen journée 2016	Différence grille/CM horaire
AFJ	11.78	8.00	198'000.-	12.31	/	
Accueil préscolaire	15.92	15.35	192'000.-	14.93	167.99	- 2.73%
Accueil parascolaire	11.28	I: 10.45 II: 10.95	216'000.- 216'000.-	12.03	84.18	

Politique tarifaire : le prix horaire maximal facturé aux parents ne doit en aucun cas dépasser le coût horaire moyen (somme totale des coûts de fonctionnement des structures, divisée par la somme totale des heures offertes) de chaque catégorie d'accueil.



Répartition moyenne des charges totales entre les contributeurs

	2011	2012	2013	2014		2015		2016	
Parents	40.15%	39.23%	43.22%	1'678'730	44.30%	1'614'101	36.39%	1'969'180	33.72%
FAJE	8.39%	15.88%	12.93%	460'926	13.91%	630'533	14.22%	895'888	15.34%
OFAS			3.70%	135'913	3.59%	0	0%	174'083	2.98%
REVE-REME			1.00%	25'555	0.67%	23'224	0.53%	8'745	0.15%
Partenaires	51.46%	44.90%	39.15%	1'422'217	37.53%	2'167'212	48.87%	2'791'951	47.7%
Blonay	27.38%	24.14%	23.02%	820'265	21.65%	1'189'647	26.82%	1'494'913	25.6%
St-Légier-La Chiésaz	21.43%	18.24%	13.88%	530'959	14.01%	858'423	19.36%	1'172'152	20.07%
Nestlé	2.62%	2.52%	2.25%	70'993	1.87%	119'142	2.69%	124'886	2.14%

Participation des communes en 2014

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart en CHF	Ecart en %
Blonay	973'364	820'265	-153'099	-15.73%
St-Légier-La Chiésaz	641'279	530'959	-110'320	-17.20%

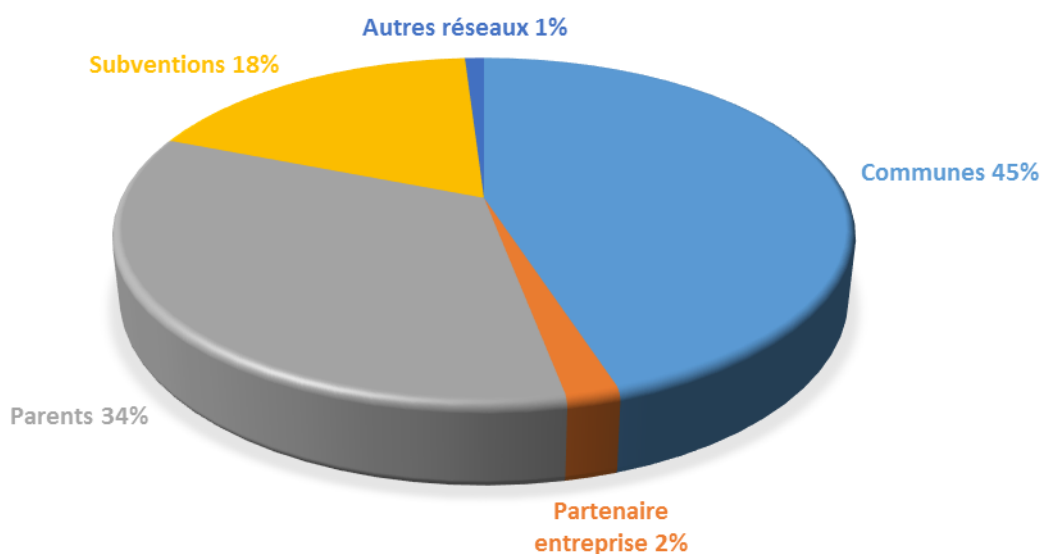
Participation des communes en 2015

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart en CHF	Ecart en %
Blonay	1'098'094	1'189'647	91'553	8.33%
St-Légier-La Chiésaz	712'983	858'423	145'440	20.40%

Participation des communes en 2016

	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart en CHF	Ecart en %
Blonay	1'555'889	1'494'913	- 60'976	- 3.91%
St-Légier-La Chiésaz	1'001'978	1'172'152	170'174	16.98%

REPARTITION DES COÛTS DU RESEAU EN 2016



CONCLUSIONS

Comme évoqué dans le mot du CoDir, l'année 2016 restera, elle aussi, dans la mémoire des collaboratrices et collaborateurs de la Fondation. Les diverses tribulations ont impliqué une grande force des équipes, mais la qualité de l'accueil, l'écoute des parents et le respect des partenaires ont été maintenus intacts.

De plus, les charges ont été particulièrement bien maîtrisées par rapport au budget (-11%). Quant aux produits, ils ont été malheureusement également en baisse ; mais il faut rappeler que les produits dépendent directement de la tarification progressive, une obligation légale, et donc du revenu des familles qui placent.

Les grands changements de 2016 resteront vraisemblablement le déménagement et l'agrandissement du CVE Pain d'Épice et l'augmentation du nombre de places d'accueil dans la structure parascolaire Oxybulles.

Mais c'est sans aucun doute l'aboutissement des réflexions menées pendant plus de 2 ans par un groupe de travail composé de membres des Municipalités, de l'Entraide familiale et de la Fondation, et qui ont mené à la modification des statuts de la Fondation et de sa gouvernance, qui va être le premier tournant de la vie de notre réseau. Par l'arrivée conjointe d'un nouveau Président, d'un nouveau Directeur et une nouvelle composition de son Conseil, la Fondation s'est donné les moyens d'encore mieux gérer ses activités, notamment en recherchant une transparence accrue.

Les remerciements du Conseil de fondation vont aux communes, à l'entreprise Nestlé, aux collaboratrices et collaborateurs, aux institutions cantonales et fédérales qui nous soutiennent et enfin aux parents qui nous confient leurs enfants afin que nous puissions faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. A tous un grand MERCI.

Le présent rapport est validé par le Conseil de fondation en date du 29 mai 2017.

RAPPORT 2016

Les annexes

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte	Désignation	Budget 2015	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart budget 2016
3011	Traitement du personnel	2'439'818.58	2'634'483.65	3'391'106.95	3'734'894.97	-343'788.02
3030	Cotisations AVS/AI/APG/AC	215'679.25	229'759.15	294'050.10	325'534.81	-31'484.71
3040	Caisse de Pension et de Prévoyance	255'326.07	239'851.75	295'133.75	384'562.88	-89'429.13
3050	Assurances Perte de gain Accident	13'989.49	10'278.30	10'613.80	18'400.58	-7'786.78
3051	Assurance Perte de gain Maladie	10'425.92	13'655.45	19'934.55	16'229.66	3'704.89
3060	Remboursement de frais	1'795.00	2'570.20	4'609.85	2'980.00	1'629.85
3061	Frais pour Usage de Véhicules Privés	2'000.00	1'858.10	2'095.10	2'350.00	-254.90
3091	Frais Formation Prof. du Personnel	26'500.00	6'349.50	24'562.80	39'300.00	-14'737.20
	Frais de personnel	2'965'534.32	3'138'806.10	4'042'106.90	4'524'252.90	-482'145.99
		67.94%	70.58%	69.06%	68.79%	-10.66%
3101	Imprimés et Fournitures de Bureau	12'650.00	14'941.40	20'119.08	18'900.00	1'219.08
3102	Livres, Journaux, Doc, Frais d'annonces	11'400.00	8'582.40	10'793.55	11'000.00	-206.45
3111	Achat de Mobilier, Machines, Equip. bureau	37'710.00	11'474.70	13'028.75	31'200.00	-18'171.25
3114	Achat de Matériel et Outillage	7'400.00	4'112.45	2'092.00	7'850.00	-5'758.00
3114.10	Achat de Matériel de Cuisine	39'700.00	18'255.00	9'130.05	14'200.00	-5'069.95
3116	Achat de Matériel Pédagogique	36'700.00	23'423.20	27'345.61	28'700.00	-1'354.39
	Achat de Matériel & Activités Pédagogique (Vacances Automne)	1'500.00	1'110.85		800.00	-800.00
3116.20	Activités pédagogiques	7'000.00	814.55	1'847.10	8'500.00	-6'652.90
3121	Achat et Consommation d'eau	2'400.00	2'351.60	1'975.90	3'840.00	-1'864.10
3123	Achat et Consommation d'Electricité	13'600.00	13'315.95	10'696.00	25'600.00	-14'904.00
3124	Frais de chauffage	4'500.00	6'768.60	15'463.55	31'900.00	-16'436.45
3130	Frais de repas livrés	569'500.00	504'751.20	601'570.50	781'400.00	-179'829.50
3131	Achat de produits Alimentaires	54'700.00	51'627.20	63'781.55	137'660.00	-73'878.45
3132	Achat de matériel de Lingerie et Soins	8'900.00	8'361.15	12'341.35	11'000.00	1'341.35
3133	Achat de produits et fourn. de Nettoyage	9'880.00	4'939.00	9'254.21	28'950.00	-19'695.79
3133.10	Produits de nettoyage exploitation-cuisine	2'350.00	1'224.45	2'253.31	2'100.00	153.31
3141	Entretien du Bâtiment	8'000.00	26'177.85	384.35	6'000.00	-5'615.65
3141.10	Entretien bâtiment exploitation-cuisine	1'875.00	1'769.60	988.95		988.95
3153	Entretien mobilier et équipement	2'380.00	1'391.40	1'850.80	3'500.00	-1'649.20
3154	Entretien Machines, Matériel d'Expl.	1'100.00	209.80	75.40	1'300.00	-1'224.60
	Entretien machines et matériel d'exploitation cuisine	800.00	2'226.45	251.55	800.00	-548.45
3161	Loyers	334'748.80	331'396.90	484'500.00	500'740.80	-16'240.80
3170	Frais Réceptions et Manifestations	11'000.00	5'557.70	6'148.05	11'000.00	-4'851.95
3181	Frais de Port et CCP	7'300.00	6'095.10	5'610.80	8'900.00	-3'289.20
3182	Frais Téléphones	12'475.00	13'551.15	13'382.20	14'775.00	-1'392.80
3184	Frais de contentieux et de poursuites	200.00	879.90	585.25	1'000.00	-414.75
3185	Honoraires & Frais Expertises	17'400.00	37'231.10	89'889.85	21'275.00	68'614.85
3186	Primes d'Assurances de Tiers, Choses, RC	5'700.00	2'599.10	6'088.35	4'000.00	2'088.35
3189	Prestations de services diverses	135'515.00	151'685.00	337'218.50	287'160.00	50'058.50
3191	Taxes Diverses	10'900.00	2'870.50	5'403.05	6'500.00	-1'096.95
3193	Cotisations	2'000.00	1'337.50	1'807.00	2'100.00	-293.00
3199	Frais divers et arrondis s/paiement	720.00	2'100.40	92.60	400.00	-307.40
3210	Intérêts et frais financiers	8'680.00	8'719.30	12'160.54	10'800.00	1'360.54

RAPPORT 2016

Compte	Désignation	Budget 2015		Comptes 2015		Comptes 2016		Budget 2016		Ecart budget 2016	
3300	Amortissements	18'450.00		18'852.95		22'337.15		28'500.00		-6'162.85	
3819	Attrib. excédents prod. ex. antérieurs			16'153.70		13'595.90				13'595.90	
3850	Pertes sur débiteurs			1'531.05		6'848.90				6'848.90	
	Charges d'exploitation	1'399'133.80	32.06%	1'308'390.35	29.42%	1'810'911.70	30.94%	2'052'350.80	31.21%	-241'439.10	-11.76%
	TOTAL DES CHARGES	4'364'668.12	100.00%	4'447'196.45	100.00%	5'853'018.60	100.00%	6'576'603.70	100.00%	-723'585.09	-11.00%
4330	Recettes prestation globale	1'807'000.00		1'614'101.35		1'969'180.19		2'370'000.00		-400'819.81	
	Produits des prestations	1'807'000.00	73.83%	1'614'101.35	71.52%	1'969'180.19	64.51%	2'370'000.00	61.31%	-400'819.81	-16.91%
4190	Remboursements de Tiers	6'000.00		4'454.20		3'677.20		3'800.00		-122.80	
4221	Intérêts actifs	200.00		19.20		3.65		200.00		-196.35	
4390	Recettes diverses			3'689.80		3'783.60		2'580.00		1'203.60	
4395	Recettes devoirs surveillés et cours facultatifs	11'050.00						9'880.00		-9'880.00	
4500	Frais de rappel			596.85		708.05				708.05	
4659	Part. Excédents Produits Ex. Antérieurs			3'213.45		4'999.44				4'999.44	
4809	Prélèvement dans fonds de réserve			150.75							
	Produits divers	17'250.00	0.70%	12'124.25	0.54%	13'171.94	0.43%	16'460.00	0.43%	-3'288.06	-19.98%
4510	Subvention FAJE	491'000.00		537'353.35		661'794.55		727'200.00		-65'405.45	
4511	Subvention OFAS	25'900.00				174'083.15		405'840.00		-231'756.85	
4515	Aide au démarrage FAJE	106'200.00		93'180.00		234'093.00		345'840.00		-111'747.00	
	Subventions	623'100.00	25.46%	630'533.35	27.94%	1'069'970.70	35.05%	1'478'880.00	38.26%	-408'909.30	-27.65%
	TOTAL DES PRODUITS	2'447'350.00	100.00%	2'256'758.95	100.00%	3'052'322.83	100.00%	3'865'340.00	100.00%	-813'017.17	-21.03%
	RESULTAT AVANT PARTICIPATIONS	-1'917'318.12	43.93%	-2'190'437.50	49.25%	-2'800'695.77	47.85%	-2'711'263.70	41.23%	-89'432.08	3.30%
4520	Participation Commune Blonay	1'098'093.87		1'189'646.85		1'494'912.89		1'555'888.88		-60'975.99	
4520.10	Participation Commune St-Légier	712'983.06		858'422.55		1'172'152.20		1'001'978.40		170'173.80	
4520.40	Participation Réseau REVE			18'423.85		3'973.75				3'973.75	
4520.50	Participation Réseau REME			4'801.90		4'771.00				4'771.00	
4650	Participation Entreprises	106'241.19		119'142.35		124'885.93		153'396.42		-28'510.49	
		-0.00		-0.00		0.00				-0.01	
Participations											
Parents		41.56%		36.39%		33.72%		36.13%		-2.41%	
Subventions cantonales (FAJE)		13.74%		14.22%		15.34%		16.36%		-1.02%	
Subventions fédérales (OFAS)		0.60%		0.00%		2.98%		6.19%		-3.21%	
Blonay		25.26%		26.82%		25.60%		23.72%		1.88%	
Saint-Légier		16.40%		19.36%		20.07%		15.27%		4.80%	
Réseau REVE		0.00%		0.42%		0.07%		0.00%		0.07%	
Réseau REME		0.00%		0.11%		0.08%		0.00%		0.08%	
Entreprises		2.44%		2.69%		2.14%		2.34%		-0.20%	
		100.00%		100.00%		100.00%		100.00%		0.00%	

LE RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA

VEVEY

 Membre d'EXPERTSuisse

AV PAUL-CERESOLE 12
TELEPHONE 021 925 30 50
TELEFAX 021 925 30 51
info@grossfidu.ch
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE :
CASE POSTALE 396
1800 VEVEY 1

**Rapport de l'Organe de révision sur
le contrôle restreint**

**Au Conseil de la Fondation inter-
communale pour l'accueil des enfants**

Blonay

Vevey, le 16 mai 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre Fondation pour l'exercice comptable arrêté au 31 décembre 2016.

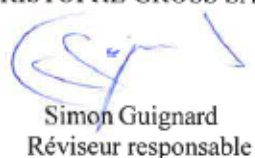
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la Fondation. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes, ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA


Jean-Christophe Gross


Simon Guignard
Réviseur responsable

Experts réviseurs agréés

Informations de contact

Les structures du réseau REBSL

Accueil Familial de Jour

- Mme Catherine Herrero, coordinatrice de l'AFJ
Tél. 079 176 98 48, afj@rebsl.ch

Accueil collectif préscolaire

- Mme Sarah Reymond, responsable du CVE Pain d'Épice - St-Légier-La Chiésaz
Tél. 021 943 43 10, paindepice@rebsl.ch
- Mme Véronique Barroso, responsable du CVE de Blonay La Boîte Verte - Blonay
Tél. 021 943 24 49, laboiteverte@rebsl.ch

Accueil collectif parascolaire

- Mme Roxane Robert, responsable de l'UAPE Grand-Pré - Blonay
Tél. 021 943 32 90, grandpre@rebsl.ch
- Mme Corine Genoud, responsable de l'UAPE Fourchette Rouge - St-Légier-La Chiésaz
Tél. 021 943 64 54, fourchetterouge@rebsl.ch
- Mme Mélanie Yerly, responsable d'Oxybulles - St-Légier-La Chiésaz
Tél. 021 943 19 92, oxybulles@rebsl.ch
- M. Pierrick Ramasco, responsable de la Maison Picson - Blonay
Tél. 021 926 82 70, maisonpicson@rebsl.ch

Jardin d'enfants - Accueil d'urgence

- Mme Suzanne Vaccaro, responsable de La P'tite Ecole - Blonay
Tél. 021 943 39 93, laptiteecole@rebsl.ch

Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants

Rte du Village 45 - Case postale 222 - 1807 Blonay

Tél 021 926 82 43

www.rebsl.ch - info@rebsl.ch

